

**Département
des
PYRENEES-ORIENTALES**

Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE

ARRETE MUNICIPAL

Portant réglementation sur le stationnement dans l'agglomération.

Arrêté n° : 2022/380

Le Maire de la Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée le mercredi 07 décembre 2022 par Mme BARBARISI Sylvie, en vue d'effectuer un déménagement le jeudi 29 décembre 2022 de 08h00 à 13h00 au n°57 avenue du Canigou, à PEZILLA LA RIVIERE,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement au niveau du n°57 avenue du Canigou à PEZILLA LA RIVIERE durant ce déménagement,

ARRETE

Article 1^{er} : Le jeudi 29 décembre de 08h00 à 13h00, le stationnement sera interdit sur les deux emplacements situés devant le n°57 avenue du Canigou à PEZILLA LA RIVIERE, sauf pour le véhicule participant à ce déménagement.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie- signalisation de prescriptions, cinquième partie - signalisation d'indication et huitième partie - signalisation temporaire) sera mise en place par les agents de la commune pendant la durée de ce déménagement.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Commune, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Millas et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pézilla-la-Rivière, le lundi 12 décembre 2022.

Destinataire :

Mme BARBARISI

Mail : sylviebarbarisi66@gmail.com



Le Maire,

Jean-Paul BILLES.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 rue Pitot, 34063 Montpellier Cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.